PJ 02/1

Département du Loiret
Ville d'Ormes
POLICE MUNICIPALE

Rapport : n° 27/2021

Objet :
Attestation d'affichage.

Destinataires :

- M. le vice-président du conseil départemental, Maire d'Ormes
- Service technique de la commune d'Ormes
- Archives

Pièces jointes :
Affiche disposée aux endroits indiqués

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt et un, le sept Juin,

Nous, FRICHET Laurent, chef de service de police municipale, agent de police judiciaire adjoint, dûment agréé et assermenté, en résidence administrative à la mairie d'Ormes (Loiret).

Vu l'article L.511-1 du code sécurité intérieure.
Vu les articles 21 2°, 21-1, 21-2, D15 du code de procédure pénale.

Rapportons les faits suivants, agissant en uniforme, et conformément aux ordres reçus.

Nous attestons, ce jour, par ce rapport qu'aux endroits suivants :

- Entrée de ville avenue du Général de Gaulle (Venant de Saran)
- Entrée de ville route de Châteaudun (RD 955)
- Entrée de ville route du Mans (RD 2157)
- Entrée de ville route de Gidy
- Entrée de ville rue de la Bâte
- Entrée de ville rue des ajoncs (Pôle 45)
- Entrée de ville rue Nationale (Côté Ingré)

Ont bien été apposés depuis le 04 juin 2021 les affiches d'avis d'enquêtes publiques, relatives à la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormes.

Transmis à toutes fins utiles, pour faire valoir ce que de droit,

Rapport fait et clos le vendredi 07 juin 2021.

Chef de service FRICHET Laurent

POLICE MUNICIPALE D'ORMES

PJ 02/2

Département du Loiret
Ville d'Ormes
POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT D'INFORMATION

Rapport : n° 32/2021

Objet :
Attestation d'affichage.

Destinataires :

- M. le vice-président du conseil départemental, Maire d'Ormes
- Service technique de la commune d'Ormes
- Archives

Pièces jointes :
Affiche disposée aux endroits indiqués

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf Juillet,

Nous, FRICHET Laurent, chef de service de police municipale, agent de police judiciaire adjoint, dûment agréé et assermenté, en résidence administrative à la mairie d'Ormes (Loiret).

Vu l'article L.511-1 du code sécurité intérieure.
Vu les articles 21 2°, 21-1, 21-2, D15 du code de procédure pénale.

Rapportons les faits suivants, agissant en uniforme, et conformément aux ordres reçus.

Nous attestons, ce jour, par ce rapport qu'aux endroits suivants :

- Entrée de ville avenue du Général de Gaulle (Venant de Saran)
- Entrée de ville route de Châteaudun (RD 955)
- Entrée de ville route du Mans (RD 2157)
- Entrée de ville route de Gidy
- Entrée de ville rue de la Bâte
- Entrée de ville rue des ajoncs (Pôle 45)
- Entrée de ville rue Nationale (Côté Ingré)

Que sont toujours bien apposées depuis le 04 juin 2021 les affiches d'avis d'enquêtes publiques, relatives à la révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Ormes.

Transmis à toutes fins utiles, pour faire valoir ce que de droit,

Rapport fait et clos le vendredi 19 juillet 2021.

Chef de service FRICHET Laurent

POLICE MUNICIPALE D'ORMES